Communiqué de presse

Montpellier, le 11 octobre 2019

- Commission Permanente -
8 nouveaux lauréats pour la reconquête des friches en Occitanie

Réunis sous la présidence de Carole Delga, ce vendredi 19 avril à Montpellier, les élus de la Commission permanente ont réaffirmé leur mobilisation pour un aménagement équilibré du territoire avec la nomination de 8 nouveaux lauréats pour l'aménagement de friches urbaines en Occitanie, s'ajoutant au 31 lauréats déjà retenus en 2018 et 2019.

La Région Occitanie est la région la plus attractive de France, **accueillant 50 000 nouveaux habitants chaque année**. Afin de pouvoir à la fois les accueillir et préserver un aménagement équilibré des territoires tout en limitant l'étalement urbain, la Région aide à la réutilisation des sites de friches, qu'elles soient industrielles, hospitalières ou commerciales. Il s'agit de concilier un développement urbain maîtrisé avec les enjeux énergétiques posés par le réchauffement climatique. La requalification de ces friches permettra de développer de nouvelles fonctions pour les collectivités tout en restant économe sur la consommation foncière.

Dans le cadre de son programme régional « **la reconquête des friches en Occitanie** » et pour améliorer la coordination des acteurs concernés, la Région a pris l'initiative de constituer un partenariat avec les services de l'Etat, l'ADEME, le BRGM (Service géologie national), l' EPF (Etablissement Public Foncier) d'Occitanie, la Caisse des Dépôts, l'URCAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) et les 3 Agences d'Urbanisme présentes en Occitanie.

La Région a lancé un « Appel à Manifestation d'Intérêt » (AMI) en mars 2018 pour identifier des projets et les accompagner dans leur concrétisation. Suite aux deux premières sessions, 31 projets de reconquête des friches se répartissant sur les 13 départements de l' Occitanie ont été sélectionnés et sont accompagnés par la Région et ses partenaires.

Les 8 nouveaux lauréats sélectionnés lors de la 3ème session de l'AMI :

- **Commune de La Bastide-sur-l'Hers** (09) : Requalification de la friche industrielle BEZ sur la commune de La Bastide-sur-l'Hers (création d'un restaurant, d'un centre de soins, d'un espace coworking, d'un espace associatif mutualisé et d'un jardin sensoriel et thérapeutique)

- **CA Nîmes Métropole** (30) : Réhabilitation et reconversion de 3 éléments patrimoniaux in dustriels situés sur le site du Marché Gare sur la commune de Nîmes (les abattoirs, le château d' eau et la halle aux bestiaux)

- **CA Grand Auch** (32) : Réhabilitation du centre économique du Garros à Auch

- **Polygone SA d'HLM** (48) : Construction de logements sociaux à Mende

- **CA Tarbes LourdesPyrénées** (65) :
Mutation partielle en secteur résidentiel pour la friche Hugues Tool et réhabilitation pour la tuilerie Ousteau à Tarbes
Acquisition et réhabilitation d'un patrimoine industriel remarquable à Séméac
Recalibrage de la ZAE de Sègues-Longues et de la friche « France Télécom » à Bordères-sur-l'Echez

- **Commune de Rivesaltes** (66) : Création d'un EHPAD à Rivesaltes

- **CC Sud Roussillon** (66) : Réhabilitation en logements ou salle communales des caves, démolition en partie et réaménagement des granges et réaménagement du parc à Théza

- **Commune de Septfonds** (82) : Démolition et réhabilitation d'anciens locaux pour accueillir la SCOP OZON à Septfonds

Contact presse :
service.presse@laregion.fr
Toulouse : 05 61 33 53 49 / 52 75 - Montpellier : 04 67 22 81 31